

7873

710  
/

# NOTICE

sur

## LES MONNAIES DE NOYON

par le Dr Alexandre COLSON,

Médecin en chef des Hôpitaux de Noyon,  
M. C. de l'Académie Impériale de Médecine,  
de la Société de Chirurgie de Paris,  
et de la Société des Antiquaires de France,  
Président du Comité archéologique de Noyon,  
etc.,

*Lue dans la séance solennelle du Comité archéologique  
de Noyon le 9 octobre 1860.*

---

**NOYON.**

TYPOGRAPHIE D. ANDRIEUX-DURU,  
RUE DU NORD, 5.

1860

**B M**  
**COMPIÈGNE**

Broch.

816

-H2-

**FONDS LOCAL**



# NOTICE

SCR

## LES MONNAIES DE NOYON

par le D<sup>r</sup> Alexandre COLSON,

Médecin en chef des Hôpitaux de Noyon,  
M. G. de l'Académie Impériale de Médecine,  
de la Société de Chirurgie de Paris,  
et de la Société des Antiquaires de France,  
Président du Comité archéologique de Noyon,  
etc.,

*Lue dans la séance solennelle du Comité archéologique  
de Noyon le 9 octobre 1860.*

---

**NOYON.**

TYPOGRAPHIE D. ANDRIEUX-DURU,

RUE DU NORD, 5.

—  
1860

200  
Broch  
816  
- 12 -



# NOTICE

SUR

## LES MONNAIES DE NOYON.

---

Avant de travailler à cette notice, je m'étais proposé d'y comprendre les monnaies royales frappées par saint Eloi, et signées de lui, sous Dagobert et sous Clovis II, parce qu'encore bien que l'on ne puisse pas attribuer ces monnaies à notre ville, dont elles ne portent point le nom, il n'en est pas moins vrai pour cela qu'elles ont dû, pour la plupart, et peut-être même toutes, être frappées à Noyon; car saint Eloi a cumulé les deux fonctions de Directeur de la Monnaie royale et d'Évêque. Or, comme la résidence de l'Évêque-monnayer était Noyon, il devait y avoir son établissement. Cela est d'autant plus probable qu'alors les Rois mérovingiens possédaient à Noyon (ainsi que le dit Hadrien de Valois dans sa *Notitia Galliarum*,

p. 387) un palais dont la Monnaie, dirigée par saint Eloi, pouvait bien n'être qu'une dépendance. J'aurais donc, en décrivant les monnaies des rois Dagobert et Clovis II, donné par cela même à mon travail une importance qu'il n'a pas, mais le temps et les moyens d'exécution m'ont manqué; il m'a été impossible de réunir, tant en dessins qu'en nature, plus de six pièces sur environ vingt sous et tiers de sous d'or qui nous restent du grand Evêque. Mais ce qui est différé n'est point perdu, et, plus tard, je publierai la Numismatique de saint Eloi. Je suis donc forcé, aujourd'hui, de borner mon travail aux monnaies frappées dans notre ville, avec le nom de Noyon en légende, à la Monnaie locale proprement dite.

Avant tout, je dois me poser et chercher à résoudre cette double question : Quelle a été l'importance, et quel a été le nom de Noyon dans les temps anciens ?

Dès longtemps avant l'époque mérovingienne, Noyon était une localité importante, et connue sous les empereurs romains. Deux monuments authentiques contemporains parlent de Noyon en termes précis : c'est d'abord l'*Itinéraire d'Antonin*, sorte de livre de poste du temps, qui donne les noms des stations et des relais existant sur les grandes routes de l'Empire, sous le règne de cet Empereur, et c'est ensuite, à une époque postérieure, l'ouvrage ayant pour titre : *Notice des dignités de l'Empire en Orient et en Occident*, l'Almanach impérial du Bas-Empire romain. Or, notre ville actuelle de Noyon se trouve signalée, dans ces deux livres, comme étant une station militaire, un relais de poste, sous le Haut-Empire, à l'époque des Antonins, et plus tard comme étant la résidence du Préfet des Lètes Bataves d'une ville voisine, de *Condren*, à l'époque du Bas-Empire, sous les Valentinien et les Théodose. Je ne vous citerai pas ici les textes latins, pas plus celui de l'*Itinéraire d'Antonin* que celui de la *Notice des dignités de l'Empire*, tant pour ne point fatiguer votre attention que parce qu'ils sont connus de toutes les personnes qui s'occupent d'histoire et de géographie anciennes. Il vous suffira de savoir que ces documents existent, qu'ils sont authentiques, qu'ils font loi

dans la science, que le nom de Noyon, dans ces deux textes, n'est pas *Noviodunum*, mais bien *Noviomagus*, et que c'est ce dernier nom contracté à peu près uniformément que nous allons retrouver sur les médailles, je n'oserai pas dire gauloises, mais sur celles de nos rois mérovingiens aussi bien que carolingiens, et sur celles de nos Evêques. Ces deux ouvrages, l'Itinéraire d'Antonin et la Notice des dignités de l'Empire étant les seuls qui désignent notre ville, le premier en fixant sa position géographique par sa distance établie en lieues gauloises et en milles romains des deux stations voisines, les villes de Soissons et de Roye, ou plutôt Roye-Eglise, *Noviodunum Suessionum* et *Rodium*, de manière à ce que l'attribution ne puisse en être faite à aucune autre localité, le second, en désignant Noyon comme étant la résidence d'un haut fonctionnaire de l'Empire, du Préfet des Lètes Balaves de Condren, il faut nécessairement en conclure que le *Noviomagus* dont il est là question est bien positivement notre ville actuelle de Noyon, dont l'emplacement n'a pas changé; car les distances entre Noyon et Soissons et entre Noyon et Roye-Eglise, indiquées par l'Itinéraire, sont encore aujourd'hui les mêmes que dans ce temps-là.

Mais quoi qu'il en soit de l'importance réelle de Noyon à ces deux époques principales du Haut et du Bas-Empire romain, aucun monument, aucun texte ne nous fournit la preuve qu'il y existait alors, comme à Trèves, ou même comme à Amiens, un hôtel monétaire. On n'a encore trouvé nulle part, pas plus ailleurs que sur le sol noyonnais, aucune médaille romaine portant à son exergue les lettres principales du nom de notre cité, et pourtant, vous savez que l'on rencontre fréquemment des médailles romaines dans les fouilles faites à Noyon et aux environs.

On n'admet pas non plus, en Numismatique, qu'il existe des monnaies gauloises dont l'attribution puisse être faite avec quelque certitude à Noyon. Pourtant j'en possède une au revers de laquelle je pense qu'on peut

lire le mot *NOVIOM*. Mais les deux premières lettres du mot, l'*n* et l'*o*, sont incomplètes et incertaines ; l'*n* aurait ici la forme de l'*n* minuscule ; toutefois ce n'est pas un obstacle à son admission, car dans les traités de Diplomatie on le trouve indiqué comme se trouvant ainsi figuré quelquefois dans les inscriptions latines, où il a la forme d'un *n* minuscule, tout en conservant son rang de lettre capitale majuscule. (Voir le Dictionnaire de Diplomatie de dom Devaines, tome II.) C'est une petite monnaie de bronze dans le genre de celle qu'on attribue à Indutiomar, le chef célèbre des Trévériens, mais d'un style moins beau ; elle porte d'un côté une tête casquée comme celles des monnaies de cuivre de *Roveca* et de *Cricirus*, avec lesquelles elle a été trouvée à Thiescourt, près Noyon. La tête est de profil tournée à gauche ; en avant de la tête se voient les lettres *ADOR...*, et sous le menton, à la suite de cette légende, le signe .

Ordinairement, les monnaies gauloises épigraphiques portent d'un côté un nom de chef, et de l'autre un nom de peuple ou de localité. Ici le nom du chef noyonnais qui aurait signé cette médaille serait *ADOR...* Malheureusement la légende n'est pas complète ; pourtant il n'y manque guère que deux lettres, et plus tard la découverte d'une autre monnaie pourra peut-être nous donner en entier le nom de ce chef inconnu jusqu'à présent.

Au revers, le champ de la médaille est occupé par un quadrupède courant à droite, ressemblant à un lion ; au-dessus du quadrupède je vois une palme, une haste ou un javelot ; puis le même signe qu'à l'effigie , cercle avec un point central ; puis enfin, au-dessous de l'animal, je crois voir les lettres principales du nom de notre ville se suivant régulièrement de gauche à droite *NOVIOM*. Je ne m'étendrai pas en explications ni en commentaires sur cette curieuse médaille et sur sa légende plus curieuse encore. Seulement j'ai cru devoir vous en présenter un dessin pour vous la faire connaître et la soumettre à votre appréciation.

Ce dessin, ainsi que tous ceux que j'aurai l'honneur de

vous présenter (1) pendant la lecture de mon travail, sont dus au crayon d'un artiste noyonnais que je me plais à remercier publiquement d'avoir bien voulu mettre son talent à ma disposition ; je suis heureux de n'avoir point été obligé d'avoir recours à un crayon étranger, et j'ai pensé que vous partageriez tous ce petit sentiment d'amour-propre local ; c'est pourquoi je me suis permis ici une digression. Mais je reviens à notre petite médaille gauloise qui, si mon attribution était vraie, établirait deux faits importants envisagés au double point de vue de l'archéologie et de l'histoire, c'est que notre ville existait alors et avait déjà de l'importance comme cité gauloise, et que l'un de ses chefs, qui s'appelait ADOR... avait bien mérité de sa patrie, puisque la monnaie locale était frappée à son nom.

Au reste, si j'étais appelé à me prononcer sur l'époque de l'émission de cette monnaie, je la daterais de l'époque de la conquête des Gaules par les Romains, du temps de Jules César, c'est-à-dire d'environ 55 ans avant Jésus-Christ.

Nous venons de traverser les grandes époques romaines et gauloises, et vous voyez que nous y sommes très-pauvres en monuments numismatiques. La seule chose que l'on puisse y apprendre avec certitude est que Noyon s'appelait alors *Noviomagus*. Mais sous l'époque mérovingienne, sans être tout à fait aussi pauvres, nous le sommes pourtant un peu moins. Vous avez vu, par la citation que je vous ai faite plus haut d'Hadrien de Valois, que les Rois mérovingiens avaient un palais à Noyon, et ce qui pourrait venir à l'appui de cette opinion, c'est qu'ils y ont battu monnaie, puisque je possède un tiers de sou d'or de Clovis I<sup>er</sup>, frappé à Noyon. C'est là certainement la plus grande rareté que je connaisse en fait de monnaies de la première race de nos rois, car jusqu'à présent on a nié l'existence de monnaies de Clovis avec son effigie et son nom écrit en légende circulaire et en

(1) Ces dessins forment trois planches qui se trouvent placées à la fin de cette brochure.

entier. Jusqu'à présent on n'a attribué à Clovis I<sup>er</sup> que des tiers de sou d'or à l'effigie et au nom de l'empereur Anastase, avec le nom de Clovis en monogramme, ou avec ses initiales seulement, placées, soit dans le champ, soit à la suite des légendes impériales.

Voici maintenant la description de la précieuse monnaie de Clovis, que vous trouverez figurée au numéro 1 de la planche 2. Au droit, on voit le buste du roi de profil tourné à droite, la tête est ceinte d'une couronne ou d'un diadème, dont deux chefs se font remarquer en avant de la tête et deux autres en arrière, et les épaules sont chargées d'un manteau sur lequel on distingue des ornements. Derrière la tête se voit une croisette après laquelle on lit en légende circulaire, et en lettres retournées, les mots CLODOVEVS REX, écrits de gauche à droite.

Au revers, on distingue parfaitement une Victoire ailée marchant à droite et portant une couronne de la main droite. Derrière la Victoire, il y a une étoile. Aux pieds de la Victoire se trouve une croisette, puis en légende circulaire les mots NOVIAGO CIV écrits en lettres retournées et de gauche à droite comme au droit de la médaille. Evidemment, ici les mots NOVIAGO CIV sont contractés de NOVIOMAGVS CIVITAS, ou de ces deux mots à un autre cas que le nominatif, et le graveur du coin avec lequel on a forgé ce tiers de sou, n'aura pas pu y inscrire ces noms en entier. Nous verrons plus tard d'autres contractions et altérations du mot NOVIOMAGVS. Ce tiers de sou est en or pâle, et il pèse 22 grains forts, 1 gramme 20 centigrammes. Mais il a été usé en circulant comme monnaie courante, et on doit supposer qu'il pesait certainement quelques grains de plus en sortant de la Monnaie, et qu'il se rapprochait ainsi du poids des tiers de sous d'or romains des premiers Empereurs Byzantins, de ceux d'Anastase qui pèsent 27 grains lorsqu'ils sont entiers, car le monnayage des Rois mérovingiens a été servilement imité de celui des Empereurs romains.

Le style de cette pièce indique évidemment une bonne époque de l'art mérovingien, et les premiers temps du monnayage d'alors. En effet, à l'exception des monnaies

d'or frappées par Théodebert, roi d'Austrasie, qui sont aussi des premiers temps, on ne connaît pas de pièces mérovingiennes aussi peu barbares que celle-ci qui ressemble tout à fait à un tiers de sou romain, c'est pourquoi je l'ai attribuée à Clovis I<sup>er</sup>, et je dois ajouter, pour corroborer mon opinion, que c'est également l'avis de tous les Numismates à qui j'ai fait voir ce triens. Je ne dois pas vous laisser ignorer non plus que l'existence de ce triens de Clovis I<sup>er</sup> vient renverser la théorie admise et professée jusqu'à présent en histoire, qui consiste à dire que Théodebert est le premier Roi mérovingien qui ait battu monnaie à son nom et à son effigie, à l'instar des Empereurs romains, et fait ainsi acte d'indépendance et de souveraineté absolue.

Au lieu de Théodebert, il faudra désormais dire Clovis I<sup>er</sup> et reculer l'époque de cet acte d'indépendance et de souveraineté de nos Rois à l'an 490 de notre ère, tandis qu'on ne l'admettait que vers l'an 540. C'est une différence de 50 ans, et il en résulte un grand fait historique qui doit frapper vos yeux comme les miens, c'est que le baptême de Clovis et son indépendance absolue des Empereurs romains, l'affranchissement de la France enfin, sont deux événements contemporains coïncidant entre eux et liés intimement l'un à l'autre.

Cette pièce est d'ailleurs la seule monnaie authentique au nom et à l'effigie de Clovis I<sup>er</sup>, que l'on puisse lui attribuer avec quelque certitude. Aussi, je m'estime très-heureux d'avoir pu réserver, pour la solennité qui nous réunit aujourd'hui, la publication d'un monument aussi intéressant pour l'histoire générale de la France, qu'il l'est pour l'histoire locale de notre ville, et je ne suis pas moins heureux d'enrichir la Numismatique française d'une monnaie de Clovis I<sup>er</sup>, dont l'existence a été jusqu'ici, non-seulement contestée, mais niée positivement.

Le numéro 2 de la planche II est aussi un tiers de sou de Noyon, mais sans nom royal ; il est également inédit, et pourtant, il n'a pas l'importance du premier. Au droit, se voit une tête barbare de profil, avec une couronne

(sans doute la tête d'un roi), tournée à droite et entourée de la légende *NOVIOMO* ou *NOVIMO*. Le champ du revers de la pièce est occupé par une croix à branches égales, haussée sur deux degrés et cantonnée de trois croisettes dans trois cantons, et de trois points dans le canton du haut et de droite, puis on lit le mot *AVPV+LCO+* séparé en deux par une croisette incomplète, et terminé par une autre croisette entière et beaucoup plus grande. Poids, 21 grains forts = 1 gramme 12 cent. Pour faire comprendre ce que sont les tiers de sou mérovingiens, je ne crois pas pouvoir faire mieux ici que citer un passage du Manuel de Numismatique de M. Barthélemy, page 2 :  
« Lorsqu'il y avait un impôt à lever, le Domestique du  
« Palais, accompagné d'un Monnoyer, parcourait les  
« pays auxquels le tribut était imposé; ils percevaient en  
« métal (c.-à-d. en or) la valeur demandée, puis, s'ar-  
« rêtant lorsque leur collecte était assez considérable, le  
« Monnoyer frappait des tiers de sou (et j'ajouterai,  
« quelquefois des sous d'or) dans la localité où il se trou-  
« vait, gravant sur le coin son nom et celui de la ville,  
« du village ou du lieu de sa résidence momentanée. »

Cette explication est la meilleure que je connaisse pour faire comprendre la raison d'être du grand nombre de tiers de sou qui nous restent avec des noms de lieux et de Monnoyers plus ou moins inconnus et trop rarement connus de l'époque mérovingienne.

Le numéro 3 de la planche II est aussi un tiers de sou de Noyon, mais il est connu et décrit. Au droit se voit une tête barbare avec la légende *NOVIOMO*, et au revers, une croix chrismée cantonnée de quatre croisettes avec le nom du Monétaire *CHARIGILLO*; il pèse 25 grains forts = 1 gramme 30 cent.

Le numéro 4 de la planche II est encore un tiers de sou de Noyon également connu. Il porte au droit une tête barbare comme celle du numéro 3, mais avec le mot *NOVIMV*, terminé par une croisette; au revers, une croix chrismée, sans croisette, et le nom du Monétaire, *MVNDVDV*. Il pèse 22 grains = 1 gramme 18 cent.

Le numéro 5, même planche, est plus curieux : c'est

aussi un tiers de sou, mais il est inédit, et je crois qu'on peut l'attribuer à Noyon. Au droit, il porte un buste (royal) de profil tourné à droite, avec la tête ceinte d'une couronne, et une légende dans laquelle se distinguent les lettres **HNVIOM**, puis on voit au revers une croix doublement chrismée, en haut de laquelle est une croisette avec un petit trait horizontal au bas, qui est peut-être un degré de la croix, et portant en légende circulaire : **LEVDGARTO MO**. Poids, 23 grains = 1 gramme 21 cent.

Il existe encore d'autres monnaies des Monétaires de Noyon avec lesquelles j'aurais pu grossir cette liste et qui sont décrites; mais je n'ai pas voulu fatiguer votre attention, et je ne vous signale ici que celles que je puis vous montrer en nature, à l'appui de ce travail, parce qu'elles font partie de ma collection de médailles. Cela m'a paru d'ailleurs suffisant pour vous faire connaître les monnaies dites tiers de sou des monétaires mérovingiens frappés à Noyon.

J'ajouterai seulement ici, pour vous édifier complètement sur la Numismatique de cette époque, que les monnaies mérovingiennes se composent principalement de sous d'or qui pesaient de 72 à 84 grains, et qui sont tous très-rares; de tiers de sous qui le sont moins, surtout ceux dits des Monétaires, que ces monnaies d'or paraissent avoir été la monnaie usuelle presque exclusivement, qu'on a frappé très-peu de monnaies d'argent et encore moins de cuivre à cette époque, et que les Rois mérovingiens, succédant dans les Gaules aux Empereurs romains, ont trouvé là une immense quantité de numéraire de tout métal et de tout module dont ils se sont servi; et ce qui le prouve, c'est la rareté des monnaies mérovingiennes trouvées dans les fouilles, comparée à l'abondance des monnaies romaines que l'on découvre, pour ainsi dire, à chaque coup de pioche donné dans la terre par toute la France.

On connaît pourtant bien aussi des pièces d'argent mérovingiennes dont il fallait quarante pour équivaloir à un sou d'or, et quelques pièces de cuivre qui sont, du reste, les plus rares de toutes. Mais on n'a pas encore trouvé, que

je sache, de monnaies mérovingiennes en billon, comme il en existait dans le monnayage romain, ni en potain comme on en voit beaucoup parmi les monnaies gauloises.

Maintenant, je vais vous entretenir des monnaies frappées à Noyon sous la seconde race de nos Rois. Ici, c'est-à-dire sous les Rois carolingiens, l'argent a détrôné l'or qui dominait dans le monnayage mérovingien.

Aussi bien, n'aurai-je ici que des monnaies d'argent à vous signaler

Le monnayage des Rois et Empereurs carolingiens se compose donc à peu près exclusivement de deux sortes de pièces d'argent, qui sont : le denier, et l'obole qui valait la moitié du denier ; et il n'existe qu'un très-petit nombre de pièces d'or de ces règnes, qui ne sont pas même regardées comme des monnaies, mais bien comme des pièces de fantaisie et dites *pièces de plaisir*.

Il existe une monnaie de Pépin qui a été attribuée à Noyon, mais dans une collection d'Italie, et je n'ai pu encore m'en procurer un bon dessin, elle est dans le musée Trivulcio.

Dans une des riches trouvailles faites par M. l'abbé Cochet en Normandie, l'une de ces dernières années, il s'est rencontré un magnifique denier de Charlemagne, frappé à Noyon ; j'ignore ce qu'il est devenu, mais il existe dans l'ouvrage de Fougères et Combrouse, sur les Monnaies de la deuxième race royale de France, un dessin d'un denier à peu près pareil, que j'ai fait copier pour vous le faire connaître ; vous le trouverez planche III n° 4. Dans l'ouvrage dont je viens de parler, il est figuré au n° 485 des pl., et attribué par erreur à Charles le Chauve. La légende de ce denier qui nous concerne est NOVIO-IM avec un O carré, autour du monogramme du Roi qui occupe le champ de la pièce. On peut lire cette légende : NOVIOIM, génitif de *Noviomus*, et ce serait présumablement alors par faute ou ignorance du graveur du coin qui a servi à frapper la monnaie que ce mot se trouverait ici partagé en deux, quoique pourtant on puisse lire aussi NOVIO-IM contracté de *Noviomagi* ou *Noviomi*, et

la lettre finale M serait alors l'initiale du mot *moneta*. Au droit de la pièce se lisent les mots CARLVS REX F., autour d'une croix à branches égales qui occupe le champ du denier. La lettre F est ici l'initiale du mot FRANCORUM.

Sous Charles II dit le Chauve, on a frappé des deniers et des oboles à Noyon. Vous trouverez au numéro 2 de la planche III le dessin d'un très-beau denier de Noyon, avec la légende HNOVIOM VILLA autour d'une croix d'un côté, et les mots GRATIA DEI REX autour du nom du Roi inscrits en monogramme dans le champ de la pièce de l'autre côté. Je vous ferai remarquer, en passant, que cette formule, GRATIA DEI REX paraît ici pour la première fois sur les monnaies françaises.

Vous remarquerez, en outre, que la lettre initiale du nom de notre ville est précédée de la lettre germanique aspirée H (l'H français, muette chez nous, mais qui se prononce toujours en allemand), et la présence de cette lettre ici ne doit point vous surprendre, si vous voulez bien vous rappeler que les rois Carolingiens descendaient de Pépin d'Héristal, en allemand *Herstal*, et de Charles Martel, qui étaient l'un et l'autre Germains d'origine.

Quant au mot *Villa*, appliqué à Noyon, il me paraît indiquer que notre ville possédait encore alors une résidence royale comme du temps des rois Mérovingiens (1).

Le roi Eudes, dont une trouvaille importante de deniers et oboles frappés à Soissons a été faite, il y a quelques années, à Choisy-au-Bac, a aussi battu monnaie à Noyon; mais les monnaies d'Eudes frappées dans notre ville sont extrêmement rares, et je n'en connais qu'un seul exemplaire existant au Cabinet des Médailles de Paris; c'est un très-beau denier, dont vous trouverez le dessin au n° 3 de la planche III. D'un côté se voit le nom du roi O DO, écrit avec un o carré et un autre o rond accompagné de deux croisettes dans le champ de la pièce, autour de laquelle on lit la légende GRACIA DEI

(1) Voir le Glossaire de Ducange qui s'exprime ainsi, tome VI de l'édition de Paris, 1736, page 1599: *Palatia, Curtes Regiæ, Fiscî et vici Regis interdum nudè VILLÆ appellatæ in Francorum Annalibus.*

REX ; et de l'autre côté on lit les mots NOVIOMVS CIVITAS, placés également en légende, autour d'une croix à branches égales, qui occupe le champ de la pièce.

Ce sont là les seuls monnaies carolingiennes de Noyon que je connaisse ; mais il en existe probablement d'autres que plus tard de nouvelles découvertes nous révéleront.

Maintenant, nous arrivons à la troisième race, et je dois vous dire que je n'ai encore vu aucune monnaie royale de ce temps frappée à Noyon ; il nous reste donc seulement à vous faire connaître la monnaie locale proprement dite, celle des Evêques de Noyon. Quoique je n'en aie pas la preuve à vous fournir, parce que le temps m'a manqué pour faire des recherches, je crois néanmoins que les Evêques de Noyon ont obtenu de très-bonne heure des rois Capétiens, et peut-être même de Hugues Capet lui-même, les droits régaliens ; et un jour à venir j'espère bien pouvoir étayer cette opinion de bonnes preuves, et la démontrer. Il ne nous est parvenu jusqu'ici que trois monnaies épiscopales de Noyon : ce sont des deniers, dont deux sont connus et déjà décrits depuis longtemps dans les ouvrages de Numismatique, les deniers de Renaud et d'Etienne, que vous verrez figurés aux nos 5 et 6 de la planche III. Ils portent, d'un côté, les noms des deux Evêques, avec deux grandes crosses dans le champ, une croix longue au milieu et une étoile sous la croix ; de l'autre côté, on lit le mot NOVIOMVS autour d'une croix pattée à branches égales, contenant deux croisettes dans deux de ses cantons.

Ces deux monnaies étant très-connues en Numismatique, je ne m'étendrai pas davantage sur elles, mais je vous prie de remarquer le dessin n° 4 de la planche III, qui représente une monnaie de l'Evêque Renaud (1), tout à fait nouvelle en numismatique, et jusqu'ici inédite.

D'un côté se voit, dans le champ de la pièce, qu'elle occupe en entier, une main bénissante, entourée du mot RENOLD' EPC. La première et la dernière lettre de la

(1) Renaud a occupé le siège de Noyon de 1174 à 1187, sous Louis VII et Philippe-Auguste ; et Etienne de Nemours, qui lui a succédé de 1187 à 1221 ou 22, sous Philippe-Auguste seulement.

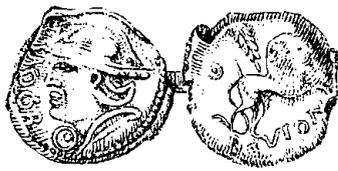
légende sont séparées par une croisette ; de l'autre côté, on distingue une croix à branches larges et égales dans le champ, avec deux petites crosses dans deux de ses cantons, comme sur les deniers de saint-Omer au nom de Philippe-Auguste, et le mot NOVIMVS en légende circulaire dont la première et la dernière lettre sont séparées également l'une de l'autre par une croisette ; mais ici les crosses sont placées en sens inverse de celles des deniers de saint-Omer, c'est-à-dire que la tige de chaque crosse se trouve placée dans l'angle rentrant des bras de la croix, tandis que sur les deniers, au revers de Philippe-Auguste, frappés à Saint-Omer, la tige de la crosse regarde en dehors et se dirige vers l'extérieur de la pièce.

Ces deux types de la main bénissante d'un côté, et des deux crosses cantonnant la croix de l'autre côté, rendent cette monnaie très-intéressante ; la main bénissante est un emblème religieux que l'on savait exister sur quelques monnaies épiscopales, celles de Meaux et de Besançon notamment, mais on ne l'avait pas encore observé sur les monnaies de Noyon. Quant aux deux petites crosses, elles diffèrent par leurs dimensions de celles qui se voient dans le champ de l'avers des deux deniers connus de Renaud et d'Etienne ; elles sont relativement beaucoup plus petites, et elles ressemblent, ainsi que je viens de le dire, à celles des deniers de Philippe-Auguste, de Saint-Omer (Seinthomer). Elles sont placées au revers de cette monnaie au premier et au troisième canton, tandis que sur les deniers ordinaires de Renaud et d'Etienne on voit deux croisettes qui occupent le deuxième et le quatrième canton de la croix ; et le pied, ou plutôt la queue de chaque croisette se dirige dans l'angle rentrant de chacun de ces cantons, ce qui fait qu'elles n'ont qu'un simple rapport de direction avec les croisettes du denier à la main bénissante.

Je ne vous parlerai pas du poids et de l'aloi de ces deniers, pas plus que je ne vous ai entretenu de celui des deniers et oboles carolingiennes de Noyon. C'est un exposé sec et aride, une nomenclature de chiffres dont la

lecture eût été fatigante pour vous, et que je réserve, pour la publier plus tard, comme suite de ce travail.

Il ne me reste plus qu'à réclamer votre indulgence pour les imperfections de ce Mémoire, et j'ai pensé que vous me l'accorderiez d'autant plus volontiers que je n'ai pas eu de but autre que celui de vous intéresser à des faits qui doivent relever dans votre esprit et dans l'opinion publique notre chère cité Noyonnaise, si complètement déshéritée aujourd'hui de sa splendeur et de toutes ses gloires anciennes.











**On trouve à la librairie Andrieux-Duru :**

OUVRAGES D'ANTIQUITÉS ET D'HISTOIRE LOCALE.

**Notice sur une médaille romaine** de grand bronze au revers de Junon Phallophore; par le D<sup>r</sup> Alexandre COLSON, de Noyon, avec cette épigraphe :

Bruxelles,  
1859.

Vide Thomas, vide latus,  
Vide ....., vide manus,  
Noli esse incredulus.

**Mémoire sur deux médaillons de bronze**, l'un d'Auguste, l'autre d'Horace, et **sur huit grands bronzes romains**, curieux ou inédits; par le D<sup>r</sup> Alexandre COLSON, de Noyon. Paris, 1839.

**Le Théâtre de Champlieu**, par M. PEIGNÉ-DELACOURT, membre correspondant de la Société Impériale des Antiquaires de France et de la société des Antiquaires de Picardie. In-8. Prix : 2 fr. 25 c.

**Une Visite à Notre-Dame de Noyon**, ou Description sommaire de la Cathédrale de Noyon, et de ses dépendances, par M. l'abbé LAFFINEUR, Supérieur du Séminaire de Noyon. Un vol. in-8, avec planches.

**Antiquités de Noyon**, ou Etude historique et géographique, archéologique et philologique des documents que fournit cette ville à l'histoire des cités gallo-romaines et féodales de France, par M. C.-A. MOET DE LA FORTE-MAISON. Un fort volume in-8, orné de planches. Prix : 7 fr. 50 c.

**L'abbé Nollet de Pimprez** (Oise), par M. l'abbé V. LECOT, professeur au Séminaire de Noyon. In-8. Prix : 75 c.

**Description monumentale et historique de l'église Notre-Dame de Noyon**, précédée d'un coup-d'œil sur l'art chrétien au moyen-âge; par Alphonse DANTIER. In-8. Prix : 4 fr. 50 c.

**Les Miracles de Saint-Eloi**, poème du XIII<sup>e</sup> siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque bodléienne d'Oxford, et annoté par M. PEIGNÉ-DELACOURT, Membre de la Société des Antiquaires de France, de la Société des Antiquaires de Picardie et de la Société Académique de l'Oise. In-8. Prix : 8 fr.

**Une Cité Picarde au moyen-âge**, ou Recherches historiques sur Noyon et le Noyonnais. — Statistique-Botanique, par AI. DE LA FONS, baron de Mélicocq, auteur des *Recherches historiques sur Noyon*, membre de plusieurs Sociétés savantes. Un vol. in-8. Prix : 4 fr. 50 c.